



Emploie pour un élu municipal

Par **zizette**, le **18/09/2009** à **14:05**

Bonjour,rnrnDepuis plusieurs années maintenant, j'effectue des remplacements au restaurant scolaire de ma commune. Depuis cette année (juillet 2009), j'ai été élue conseillère municipale. rnrnMa question est de savoir si je peux toujours faire ces remplacements tout en sachant que je passe par une boîte d'intérim. Merci de bien vouloir me répondre.rnrnTrès cordialement.

Par **Tisuisse**, le **18/09/2009** à **18:15**

Bonjour,rnrnEn ce qui concerne les fonctionnaires, le cumul d'emploi reste possible sous certaines réserves. Voyez donc votre maire et les services fiscaux.

Par **Marion2**, le **18/09/2009** à **18:44**

Bonjour,rnrnrnrnSi vous êtes conseillère municipale, votre employeur n'étant pas la mairie, mais votre agence d'intérim, vous pouvez donc travailler dans cette mairie.rnrnCordialement.